

agriculture

Doux : les mêmes et on recommence...

Alors que le géant de la volaille est en cours de désossage, l'État et les acteurs de la filière tentent de relancer le modèle de production industrielle.



Présumé auparavant comme l'un des fleurons du « modèle agricole breton », les difficultés du groupe Doux ne sont hélas pas nouvelles. Déjà une quinzaine d'établissements (abattoirs, couvoirs, usine de fabrication d'aliment) avaient fermé ces dernières années... Mais cette fois, c'est l'ensemble du groupe qui, en août dernier était mis en liquidation, véritable couperet pour 3 400 salariés et 800 producteurs « intégrés » à qui on fournissait poussins vaccinés, aliments et conseil.

Les choix d'orientation du groupe Doux illustrent de manière caricaturale les errements des filières agro-alimentaires toujours plus intégrées : une production de masse, de piètre qualité gustative et sanitaire (antibiotiques, plus de 20 poulets au m²...), basée sur une importation massive d'aliments protéiques. Et si Doux a créé de « l'emploi de proximité », il est si peu qualifiant et pénible, tant dans les élevages que dans les abattoirs, que le groupe a procédé à 235 licenciements pour inaptitude médicale en

quatre ans¹. En exportant à bas prix la moitié sa production vers le Moyen-Orient et l'Afrique où le groupe casse les marchés locaux, Doux a bénéficié d'énormes aides européennes à l'exportation sur les viandes de volailles (55 millions d'euros en 2011). En 1998, le volailler bas de gamme a délocalisé une partie de sa production au Brésil, fermant au passage treize sites en France. En important sur le marché français des poulets produits à très bas coût dans ses usines brésiliennes, Doux s'est lancé dans l'auto-concurrence et réussissait à déstabiliser la filière en France, « [tout] en se constituant des marges financières sur des produits importés par les filiales brésiliennes, et en touchant des aides à la cessation d'activité en France »¹.

ET MAINTENANT ?

Depuis la mise en liquidation cet été, ministres, élus et professionnels se mobilisent face au nombre d'emplois en jeu, aux créances des éleveurs, aux 30 % des activités du

port de commerce de Brest menacés... Mais le groupe est vendu à la découpe ; le tribunal de Quimper statuait le 10 septembre sur la liquidation du « pôle frais », avec au final mille salariés sur le carreau malgré les reprises partielles de la majorité des sites. Le reste du groupe (activités pour l'export et produits élaborés) est en redressement judiciaire, la fin de la période d'observation étant fixée au 30 novembre. Le 9 octobre, Charles Doux présentait devant des syndicats sceptiques son plan de continuation : 30 millions d'euros d'investissements sur trois ans, concentrés principalement sur l'activité « congelé ».

Face à l'urgence, rien ni personne ne vient remettre en cause un modèle de production sous perfusion. L'État organise ainsi depuis septembre une conférence sur l'avenir de la filière avicole en Bretagne où l'on parle de renforcement de la compétitivité, de spécialisation des bâtiments d'élevage, de doublement des surfaces et de stratégie industrielle de modernisation des outils de production²... Seules quelques voix dissonantes s'élèvent comme à la Confédération paysanne ou encore au réseau Cohérence³, qui demande un audit financier du groupe Doux et à revenir à un modèle de production et de consommation relocalisé car, « si le repreneur de Doux poursuit l'activité selon le même modèle de production, certes il sauvera momentanément des emplois, mais il ne fera que prolonger un modèle dépassé, avec des aides publiques à fonds perdus ».

1 - Les forçats de la volaille – à lire sur : www.bastamag.net/article1027.html.

2 - L'avenir agricole [Pays de Loire] – 28 septembre 2012.

3 - Ce réseau réunit une centaine d'associations bretonnes militant pour des modes de production plus équitables et respectueux des ressources naturelles – www.reseau-coherence.org.

■ MICHEL CARRÉ (AFIP BRETAGNE) ET MICKAËL CORREIA (TRANSRURAL)